



CAPa Jardinier Paysagiste

Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole

Jardinier Paysagiste

Niveau V par apprentissage

Objectifs - Métiers

- Etre capable d'entretenir, de réaliser un espace vert ou un jardin

Conditions et procédures d'admission

Pour être admis il faut :

- Etre issu de 3^{ème} et être âgé de 15 ans minimum à 25 ans
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec une entreprise de jardins espaces verts ou en collectivités publiques.

Renseignements pratiques

- Restauration
- Possibilité hébergement
- Lignes de bus, gare SNCF

Organisation de la formation

- Elle se déroule pendant 2 ans, à raison de 930 heures au C.F.A
- Le rythme de l'alternance est de 1 semaine au CFA/mois soit 14 semaines par an .

Moyens pédagogiques

- CDI - CDR
- Salle informatique.
- Exploitation agricole et atelier, arboretum, serres pédagogiques.

Contenu de la formation

MODULES GENERAUX

- ❖ Français (80h)*
- ❖ Histoire-géographie (28h)*
- ❖ Anglais (28h)*
- ❖ Education socioculturelle (40h)*
- ❖ Mathématiques (80h)*
- ❖ Informatique (28h)*
- ❖ Sciences économiques, sociales et de gestion (28h)*
- ❖ Education physique et sportive (28h)*
- ❖ Physique-chimie (28h)*

MODULES PROFESSIONNELS

- ❖ Sciences et techniques des agroéquipements (104h)*
 - ❖ Sciences et techniques des aménagements paysagers (Mise en place , entretien d'aménagements paysagers minérales et végétales) (197h)*
 - ❖ Module d'initiative professionnelle (40h)*
 - ❖ Retour sur expérience (56h)*
 - ❖ Pluridisciplinarité (56h)*
- Soutien (30h)*
 - Préparation à l'examen (25h)*

*Les volumes horaires sont donnés pour 2 ans à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés

Epreuves d'examen

L'examen comporte 4 épreuves obligatoires (épreuves constituées d'épreuves terminales et de contrôles en cours de formations.)

Statut des apprenants / Rémunération

Sous contrat d'apprentissage, l'apprenti est rémunéré à un pourcentage du SMIC en vigueur selon son âge.

Débouchés

- Entrée dans la vie active en tant qu'ouvrier paysagiste
- Poursuite des études :
 - ✓ BPA TAP (Brevet Professionnel agricole option Travaux des Aménagements Paysagers)
 - ✓ Bac professionnel option Aménagements Paysagers